**Conseil Municipal de Saint Gal sur Sioule**

**PV de la séance du 12 avril 2022**

Membres présents : M. Charles SCHIETTEKATTE, M. Daniel DE BUE, M. Jean-Claude PIEUCHOT,
M. Michel BOILOT, Mme Sylvie DURANTEL, Mme Patricia GAUVIN, Mme Florence LATALLERIE,
Mme Marie-Noëlle NONY, M. Daniel REYNAUD.

Absent : M. Jean-Louis BENAY.

Secrétaire : M. Daniel DE BUE.

1) Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Principal

Après présentation par le 1er adjoint Daniel DE BUE, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le Compte Administratif 2021 de Monsieur le Maire.

|  |
| --- |
| Commune |
|  | Fonctionnement | Investissement |
| Report 2020 | 77 919,03 € | * 34 617,40 €
 |
| Recettes 2021 | 180 201,87 € | 35 365,17 € |
| Dépenses 2021 | 147 827,70 € | * 57 743,28 €
 |
| Restes à réaliser 2021 |  | * 14 072,80 €
 |
| Résultat | 110 293,20 € | * 71 068,31 €
 |
| Excédent dégagé :  | 39 224,89 € |

2) Approbation du Budget Communal 2022

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l’unanimité Le Budget Communal 2022.

|  |
| --- |
| Commune |
|  | Fonctionnement | Investissement |
| Recettes 2022 | 224 527,89 € | 106 273,02 € |
| Dépenses 2022 | 224 527,89 € | 106 273,02 € |

3) Approbation du Budget Annexe Bar Restaurant 2022

Le Budget Annexe Bar Restaurant 2022 est approuvé à l’unanimité par les membres du Conseil Municipal.

|  |
| --- |
| Budget Annexe Bar Restaurant |
|  | Fonctionnement | Investissement |
| Recettes 2022 | 12 016,64 € | 204 922,15 € |
| Dépenses 2022 | 12 016,64 € | 204 922,15 € |

Question de M. BOILOT sur les loyers non perçus.

Réponse : Il y aura un effet rétroactif à compter du 1er août 2021 dès la signature du bail.

Pour l’équilibre du Budget concernant les travaux, un emprunt de 80 000,00€ sera demandé après des organismes financiers, et une subvention supplémentaire du Département sera sollicitée.

Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Bar Restaurant

Après présentation par le 1er adjoint Daniel DE BUE, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le Compte Administratif 2021 de Monsieur le Maire.

|  |
| --- |
| Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Bar Restaurant |
|  | Fonctionnement | Investissement |
| Report 2020 | 7 691,32 € |  |
| Recettes 2021 |  | 7 315,74 € |
| Dépenses 2021 | 5 195,70 € | 3 679,66 € |
| Restes à réaliser 2021 |  | * 32 055,00 €
 |
| Résultat | 2 495,62 € | * 28 418,92 €
 |
| Total | Déficit : | * 25 923,30 €
 |

4) Vote des Taxes Communales 2022

Les membres du Conseil Municipal reconduisent les mêmes taux pour les Taxes Communales.

A savoir : Taxe foncière (bâti) : 38,33 %

 Taxe foncière (non bâti) : 60,90 %

Subventions aux Associations :

M. DE BUE fait un rappel des subventions octroyés aux associations, à savoir 300,00 € par association et 110,00 € à l’amicale des Pompiers.

Mmes LATALLERIE, DURANTEL demandent pourquoi la commune verse que 110€ aux pompiers.

M. DE BUE répond que la ville verse plus de 3 700€ au SDIS, et que le versement de 110€ est pour l’Amicale des Pompiers. Lors de cet échange il est suggéré de verser à cette amicale 150€.

Le Conseil Municipal valide les montants des subventions octroyés aux Associations, y compris l’augmentation à l’Amicale des Pompiers.

Mme Marie-Noëlle NONY s’abstient lors de ce vote.

Subvention supplémentaire :

M. le Maire suggère que des subventions soient versées aux Ecoles (participation aux voyages scolaires), étant donné qu’il y a vingt enfants scolarisés plus des adolescents.

Attendre l’appel des enseignants pour prise de décision.

5) Questions Diverses

- M. REYNAUD indique que le panneau indicateur de Humes a disparu ?

 Remise en état en cours

- M. BOILOT signale que les tilleuls de Chaux, ont été coupés « très courts ».

- M. le Maire précise que pour l’entretien des chemins et fossés, il n’y a toujours personne.

- Mme DUBREUIL de la commune de CHOUVIGNY à pris contact avec M. le Maire au sujet du Feu d’Artifice.

M. BOILOT et Mme GAUVIN signalent que le feu d’artifice est toujours une source à problème.

Mme LATALLERIE demande s’il ne serait pas possible de faire comme la fête des Lumières à Lyon.

-Rappel de Mme NONY indique que le « Chemin des Rosiers » n’est pas entretenu, c’est une catastrophe.

Réponse : Nous attendons l’abattage des arbres pour entreprendre la réfection.

-Mme DURANTEL dit que plusieurs personnes demandent les comptes rendus municipaux ?

Réponse : Etant donné qu’il y a un panneau d’affichage en réserve, ce dernier sera posé et les comptes rendus municipaux seront affichés.

-M. BOILOT demande ce qui en est des travaux de voirie à Chanvier

M. le Maire répond qu’il manque des bordures au devis. Les travaux seront effectués cet été.

-M. PIEUCHOT demande quand sera prévue la réunion de Commission de Travaux

M. le Maire propose le samedi 23 avril 2022 à 17 heures.

-M le Maire remercie M. DE BUE et PIEUCHOT d’avoir fait fonctionner la Mairie pendant la période où il n’y avait pas de secrétariat.

Fin de la séance à 20h30.